

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 28 MARS 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 25 (question 1 à 19 et 21) – 24 (question 20)

Absents excusés avec pouvoir : 2

Absents excusés : 2 (question 1 à 19 et 21) – 3 (question 20)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 22 mars 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN de la première à la dix-neuvième question (délibération n° 2023-03/33) et à la vingt-et-unième question, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leïla CHEVALIER, Jacques PERTEK, Jean-Louis LAURENT, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN.

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.

Sandrine DERMEGHSIAN, Conseillère municipale, pour l'examen de la vingtième question (délibération n° 2023-03/34).

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale.

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel BARBER, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-03/20 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2023

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au Code de l'action sociale et des familles ;

RECIBO

RECIBO

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-084-218401388-20230328-DEL_2023_03

Vu l'article R.123-25 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux recettes d'exploitation et de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant que l'action sociale des CCAS ne peut être réalisée qu'en fonction des subventions que les communes leur versent pour mettre en œuvre la politique sociale communale ;

Il est proposé d'approuver le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2023 attribuée au Centre Communal d'Action Sociale, soit 45 000 € et d'adopter un plan de versement échelonné dans le temps de la participation financière de la Ville comme suit :

- 22 000 € en avril ou mai 2023,
- 23 000 € en septembre 2023.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** l'attribution de la subvention annuelle au CCAS d'un montant de 45 000 € et les modalités de versement de celle-ci présentées ci-dessus ;

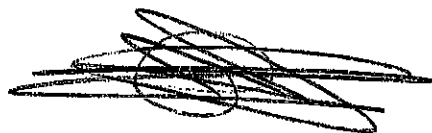
■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur l'article 657352-420 du budget primitif 2023 ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

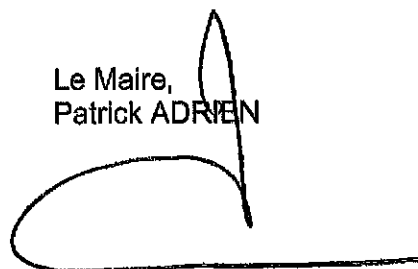
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance
Daniel BARBER
Conseiller municipal



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 31 MARS 2023

Et la publication sur le site Internet de la Ville le : 31 MARS 2023

REÇU EN PRÉFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401368-20230328-DEL_2023_03